

## ***Texte de prise de parole ADMD Bordeaux 2013 – Pascal Landa***

Mes premiers propos sont pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'en excuse auprès de ceux qui me connaissent. Je prend la parole au titre d'un héritage et de plus de 30 ans de travail pour l'ADMD. Je suis le **Fils** de Michel Landa, fondateur de l'ADMD suite à son article dans le Monde du 19 Novembre 1979. J'ai été le **Premier Président** de l'ADMD, suite au décès de mon père le fondateur. J'ai pris à 30 ans la direction de l'ADMD avec deux mandats, publier **AUTO-DELIVRANCE** et **PERENISER l'ADMD** ce que j'ai réalisé (+1 an de trésorerie et plus de 10 000 adhérents)

J'ai été administrateur pendant presque 30 ans et l'an dernier à la fin de mon dernier mandat j'ai transmis à vous tous par internet ou via un délégué une lettre ouverte pour dénoncer les dérives actuelles. Aujourd'hui, simple adhérent comme vous, j'ai un regard que seul Hubert Moreau, premier trésorier de l'ADMD et toujours membre de notre association, peut avoir. Les autres fondateurs nous ont tous quittés, le plus souvent en choisissant le jour de leur mort et entourés de leurs proches comme l'a fait mon père. Car l'ADMD c'est non seulement un mouvement pour obtenir une loi pour tous, mais aussi **un lieu de réflexion, de confrontations de nos idées permettant à chacun de "grandir" face à la mort** et accepter la mort comme une étape de vie qui vaut la peine d'être vécue en pleine conscience.

Mes propos ici sont pour **défendre les idées et les principes des fondateurs** de l'ADMD. **Ils ne sont pas contre l'homme Jean Luc Roméro, que par ailleurs j'apprécie** ; notamment pour l'action publique et politique qu'il a menée et qui a permis de faire évoluer nos élites.

Nous sommes une **ASSOCIATION**, qui ne se justifie que si elle **représente les vues des adhérents**. Chacun de nous à une vision différente de l'ADMD même si nous avons tous en commun un objectif précis, une loi qui permet à chacun de mourir dignement. Pour atteindre cet objectif il n'y a pas un seul moyen, une seule pensée ou un seul type d'action qui soit "JUSTE".

**Aujourd'hui la gestion de l'ADMD nous rend vulnérable à l'opinion publique et met en péril notre association sur le plan légal** ... Jean Luc Roméro fait dire qu'il ne faut pas « perturber » sous prétexte qu'une loi pourrait être votée, mais cela fait des années que c'est le cas, en attendant nous perdons beaucoup d'adhérents malgré la croissance et notamment ceux capables d'être acteurs comme vous pour notre mouvement.

Michel, mon père, disait que l'ADMD n'a pas été créée par lui, mais par ceux nombreux qui lui ont écrit suite à son article dans le Monde et qui l'on incité à créer l'ADMD. **C'est par cette vie associative riche de ses discussions, dynamisée par les bonnes volontés de tous et gérée en toute transparence que nous atteindrons nos objectifs**. Le principe fondateur d'ASSOCIATION, loi 1901, donne vie à nos idées, à notre défense des valeurs de la vie, à notre participation dans toutes les instances afin d'arriver non seulement à notre objectif d'une loi de liberté, mais à faire qu'elle soit effectivement appliquée demain dans les faits.

**Je constate avec d'autres adhérents qu'aujourd'hui la gestion de l'ADMD est devenue « monolithique ». Seul, sous la houlette de Philippe Lohéac, Jean Luc Roméro interdit toute proposition, tue dans l'oeuf les initiatives, les idées, et maîtrise le dialogue avec les adhérents sans laisser paraître dans le journal des contributions tout ce qui pourrait faire une ombre sur sa « grandeur ».**

J'en ai pour preuve que, au printemps dernier, lorsque je lui ai envoyé et diffusé ma lettre ouverte de propositions et de remarques, j'ai reçu en retour une lettre recommandée de l'avocat de l'ADMD dont l'objectif était de me faire taire. Voici un extrait des propos menaçants: « Monsieur ... or je tiens à vous rappeler que la diffamation est une infraction pénale ... Mon client (JLR) a été particulièrement affecté par ces allégations et il se réserve la possibilité de porter plainte à votre encontre. Dans l'attente des suites données à cette procédure, je vous saurais gré de ne pas renouveler une telle démarche ».

**Mes amis**, oui je pense que la plupart d'entre vous militants pour l'ADMD je peux vous appeler mes amis, je vous renouvelle ma démarche et **vous incite à relire ma « lettre ouverte » : il est temps de redonner à l'ADMD une pluralité, une transparence, une capacité d'action démultipliée par l'ensemble de nos 50 000 adhérents** et de consacrer nos moyens financiers à des actions non plus de promotion de notre président, ses livres, ses proches, mais de promotion de nos idées pour l'obtention d'un droit celui de «**Mourir dans la Dignité**», une **LOI DE LIBERTE pour notre fin de vie**.

Faut-il une action légale pour y arriver ? Savez-vous qu'un audit indépendant a été proposé mais refusé ? La Direction actuelle vient de se faire ré-élire en transgressant les principes d'ASSOCIATION. Je vous propose de travailler en parallèle de la direction actuelle afin de ré-orienter les actions de l'ADMD dans un esprit associatif.

Allons nous adhérents ici présents avec ceux qui nous entendrons, **re-donner une vie à notre raison d'être : ASSOCIATION pour le Droit de Mourir dans la Dignité ?**